



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées des Bassins  
de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française  
Département VAL D'OISE  
SICTEUB

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	37	38

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 18 Février à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/02/2025.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. BARBIER Jean-Michel, M. DAGNIAUX Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. WHYTE Julien, M. HERVIN Claude, M. FONTAINE Pascal, M. HADDAD Edmond, M. NIRO Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TSCHANHENZ Robert, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude

**Suppléant(s)** : M. WHYTE Julien (de M. COLLOBER Ernest), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. FONTAINE Pascal (de M. VARON Bernard), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. NIRO Eric (de M. MANSOUX Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas), Mme LEFEBVRE Anne (de Mme CUVILLIER Florence)

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CAPPE DE BAILLON Vincent à M. VAN LIERDE Claude

**Excusé(s)** : M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. PIN Daniel, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas, Mme CUVILLIER Florence

**Absent(s)** : M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MAZZONI Sandra, M. BOUFFLET Pierre, M. COLLIN Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M. DESABRE Gérard, M. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification  
du :

**Vu** les articles L.2312-2, L.5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**Vu** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République  
**Vu** l'exposé du Président

**Considérant** que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape du cycle budgétaire dont les modalités d'organisation sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Considérant** que depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application N°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière.

**Considérant** qu'ainsi conformément aux articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217 -10-4 du CGCT, le débat s'appuiera notamment sur le présent rapport qui vise à présenter les orientations budgétaires du SICTEUB portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Seront notamment précisées, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, fiscalité, tarification, subventions.

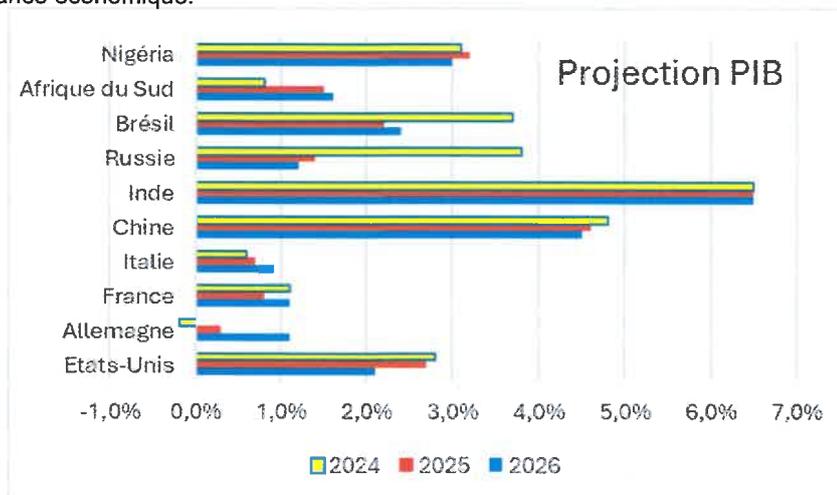
**Considérant** que ces engagements pluriannuels seront également présentés avec les orientations envisagées en matière de programmation des investissements comportant une prévision en dépenses et en recettes. En outre, les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget seront abordées.

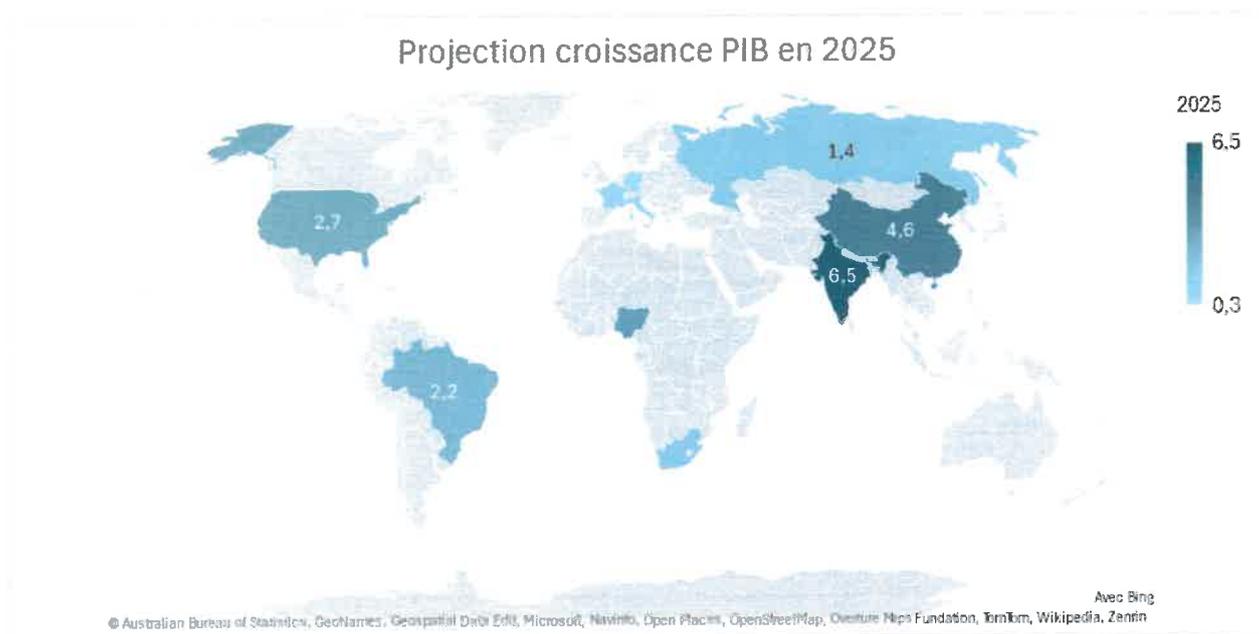
**Considérant** que le rapport sur les orientations budgétaires du SICTEUB a pour vocation de donner au comité syndical les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui sera présenté au comité syndical en mars 2025.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Situation internationale
  - a. Monde

La situation économique mondiale en 2025 se caractérise par un contexte d'incertitude marqué par des tensions géopolitiques et des fluctuations de prix des matières premières. La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3% en 2025 ainsi qu'en 2026 avec des dynamiques très disparates suivant les régions. Aux Etats-Unis, plusieurs facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse (+2,7% en 2025) alors que dans les autres pays, les incertitudes liées aux politiques économiques intérieures et extérieures devraient réviser à la baisse les perspectives de croissance économique.





Les actions des pouvoirs publics pour ramener l'inflation à un taux d'avant la guerre en Ukraine en 2022 devraient tendre vers un assouplissement de la politique monétaire avec des répercussions pour la viabilité des finances publiques et la stabilité financière. Les pouvoirs publics doivent s'attacher à reconstituer des marges de manœuvre et à relever les perspectives de croissance à moyen terme. L'évolution des prix de vente devrait rester modérée et proche de son rythme pré-Covid, en dépit d'un contexte de légère hausse des prix des matières premières selon les industriels. Les difficultés de recrutement reculent légèrement dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment.

Les banques centrales des pays avancés commencent légèrement à abaisser leurs taux directeurs sur fond de décélération de l'inflation à l'instar de la BCE qui a décidé de poursuivre la politique de réduction de ses taux directeurs lors de sa première réunion de politique monétaire le 30 janvier 2025. La facilité de dépôt, à travers laquelle le Conseil des gouverneurs pilote l'orientation de la politique monétaire, est désormais fixée à 2,75%. L'intensification du conflit en Ukraine et au Moyen-Orient augmente le risque géopolitique avec pour conséquence de rendre difficile toute prévision de stabilité financière en 2025.

#### b. Union européenne

La BCE poursuit son cycle d'assouplissement monétaire dans un contexte de perspectives économiques incertaines lié à la nouvelle politique économique américaine. Cette orientation à la baisse devrait se prolonger lors des prochaines réunions de la Banque centrale européenne. La BCE anticipe un retour aux 2% d'inflation dans le courant de l'année 2025 sans s'engager sur une trajectoire de taux particulière.

La décision de la BCE intervient dans un contexte de doute avec une possible hausse des tarifs douaniers pour l'Union européenne annoncée par le Président des Etats-Unis, Donald Trump.

La BCE estime que le processus de désinflation est en bonne voie et confirme de la sorte sa volonté de favoriser l'investissement en relançant la consommation.

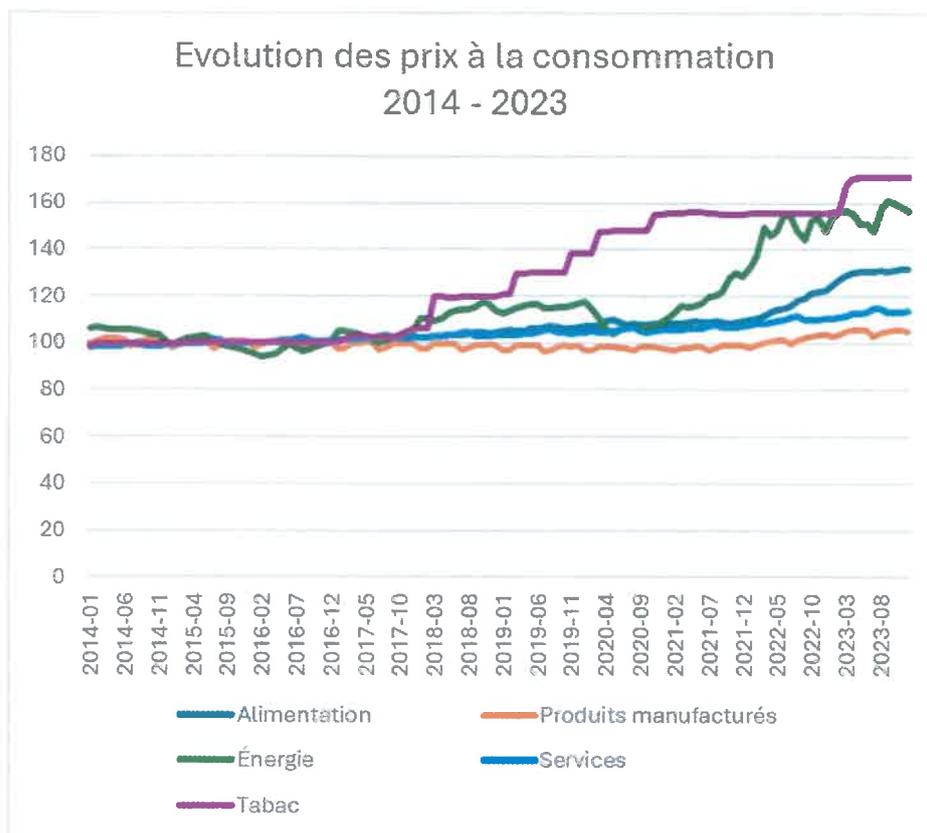
## 2. situation nationale

### a. Croissance et inflation

En France, le PIB augmente en moyenne de 1,1% en 2024 malgré un léger repli constaté au quatrième trimestre 2024 (-0,1 % après +0,4 %). Ce recul de la croissance au dernier trimestre 2024 est notamment dû au contrecoup des Jeux Olympiques de Paris qui ont soutenu la croissance du troisième trimestre.

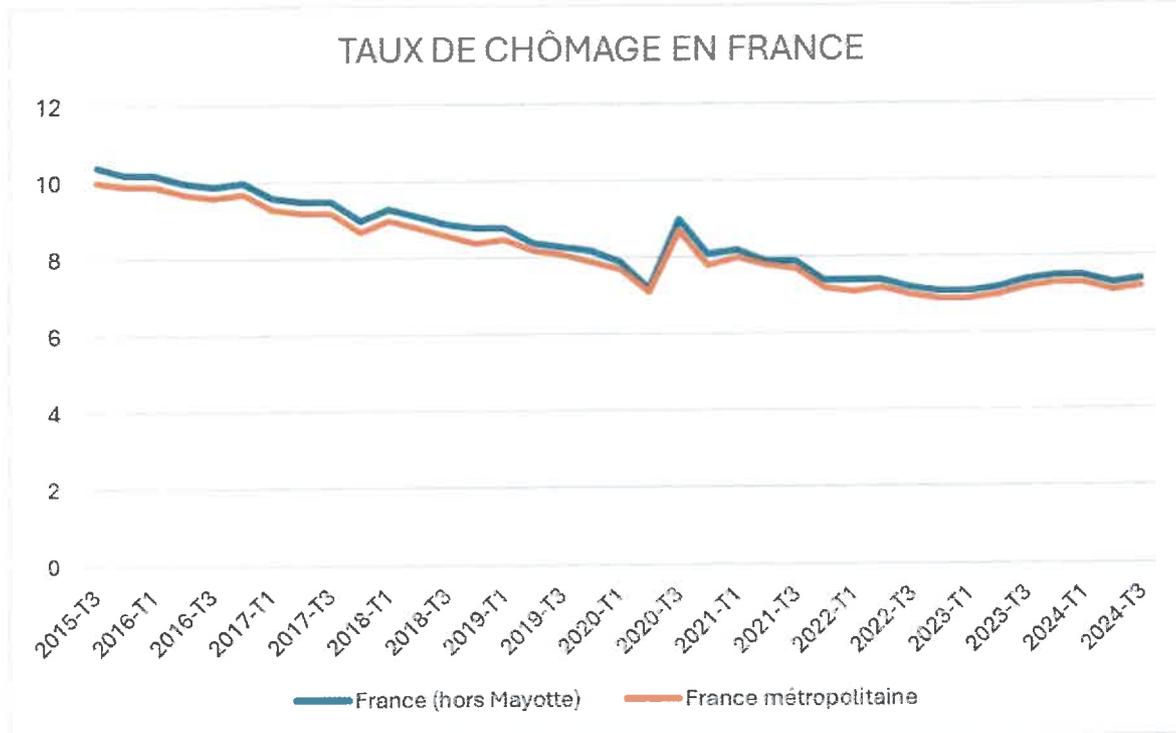
La contribution du commerce extérieur à la croissance est de nouveau négative au quatrième trimestre (-0,2 point après -0,1 point) : les exportations diminuent de nouveau ce trimestre (-0,2 % après -0,8 %) alors que les importations rebondissent (+0,4 % après -0,4 %). Enfin, les variations de stocks contribuent négativement à l'évolution du PIB ce trimestre : -0,1 point après +0,2 point au troisième trimestre 2024.

L'inflation estimée pour l'année 2024 en France est de l'ordre de 2,3% et de 1,7% en 2025. L'inflation française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel (1,4 % en septembre 2024). L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique régresse en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé également.



### b. evolution de l'emploi

La majorité des enquêtes de conjoncture prévoient une dégradation des perspectives d'emploi pour l'année 2025. En moyenne au troisième trimestre 2024, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail augmente de 35 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,3 millions de personnes. Le taux de chômage au sens du BIT atteint ainsi 7,4 % de la population active, soit 0,1 point au-dessus du deuxième trimestre 2024 et à son niveau d'un an auparavant. Il demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1 % au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,1 points).



En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève au quatrième trimestre 2024 à 3 138 200 pour la catégorie A. Il augmente de 3,9 % sur le trimestre (+3,5 % sur un an). Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 495 100. Il augmente de 1,7 % sur ce trimestre et de 1,8 % sur un an.

Le taux de chômage en France reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9% en août 2024 contre 7,3% en France).

#### c. projet de loi de finance

Le projet de loi de finances 2025 du gouvernement prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Une baisse des dépenses de l'État et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposés.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité le 3 février 2025, prévoit de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5 % en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif. Néanmoins l'absence de majorité à l'Assemblée nationale pourrait rendre difficile à atteindre les objectifs de réduction du déficit public en 2025.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales soit deux fois moins que ce qui avait été proposé lors de la précédente PLF avant la censure du gouvernement à l'automne dernier. Le fonds vert est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement. Pour leur permettre de faire face à la crise financière, les départements auront la possibilité de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

#### Fait marquants de l'année 2024

##### [Etude de gouvernance pour le transfert de la compétence assainissement eaux usées des communes de partie nord de la CCAC au SICTEUB](#)

Une étude de gouvernance a été initiée au cours de l'année 2024 pour étudier les modalités techniques, juridiques et financières relatives au transfert de la compétence assainissement eaux usées des communes de partie Nord de la CCAC au SICTEUB : Chantilly, Gouvieux, Avilly-Saint-Léonard, Apremont, Vineuil-Saint-Firmin ainsi que la station d'épuration de Gouvieux.



L'arrêté interpréfectoral portant adhésion de la CCAC au SICTEUB pour l'assainissement collectif et non-collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été signé conjointement par les deux préfectures de l'Oise et du Val d'Oise le 27 décembre 2024. Les statuts du SICTEUB ont été à cette occasion modifiés pour intégrer les nouvelles communes membres avec l'élection d'un quatrième Vice-président parmi les délégués de l'Oise et deux nouveaux membres du bureau syndical. Le SICTEUB va reprendre les délégations de service public des communes intégrées ainsi que celles pour la gestion de la station d'épuration de Gouvieux.

Une étude similaire est en cours pour le transfert de la compétence assainissement à la C3PF au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes de Saint-Martin-du-Tertre, Maffliers, Villiers-le-Sec et Châtenay-en-France. La commune de Belloy-en-France a demandé son retrait du SICTEUB pour la compétence assainissement non-collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### [La compétence eaux pluviales urbaines](#)

Au cours de l'année 2024, deux nouvelles communes ont demandé leur adhésion au SICTEUB pour la compétence EPU au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : Viarmes et Noisy-sur-Oise. Cela porte donc à 13 le nombre de communes adhérentes au SICTEUB pour cette compétence.

A titre d'information, les communes qui adhèrent à la compétence EPU sont les suivantes : Bellefontaine, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Plailly, Mortefontaine, Seugy et les communes de Fosses, Marly-la-Ville, Survilliers et Saint-witz (ZI) pour la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et dernièrement Viarmes et Noisy-sur-Oise.

#### [La compétence Assainissement Non-Collectif](#)

Le SICTEUB a pris la compétence entretien au cours de l'année 2024 et a instauré une redevance forfaitaire annuelle pour le contrôle périodique et le diagnostic des installations existantes fixée à 32,50 € HT par installation.

#### [Refonte des règlements de service](#)

Les règlements d'assainissement collectif, non-collectif et eaux pluviales urbaines ont fait l'objet d'une refonte pour chacun d'entre eux. Les règlements ANC et EPU ont été approuvés par délibération respectivement en juillet et en octobre 2024. S'agissant du règlement de l'assainissement collectif, ce dernier est en cours de refonte et sera présenté lors d'un prochain comité.

#### [Les 50 ans du SICTEUB](#)

L'année 2024 marque le 50<sup>ième</sup> anniversaire du SICTEUB. Une cérémonie a eu lieu le 20 septembre 2024 en présence des élus, personnels et entreprises partenaires ayant contribué au développement du SICTEUB.

## BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – M57

La compétence EPU est financée uniquement par les contributions budgétaires des communes adhérentes. En 2025, il sera proposé les contributions suivantes :

COMMUNE	MONTANT TTC CONTRIBUTION / HABITANT
<1500 hbts	20,00 €
> 1500 hbts	22,50 €
CARPF	27,33 €

La répartition des contributions pour les collectivités membres du SICTEUB est la suivante :

COMMUNE	POPULATION INSEE 2022	EUROS/HBT	MONTANT TTC TOTAL CONTRIBUTION / COMMUNE
BELLEFONTAINE	474	20,00	9 480,00 €
LASSY	197	20,00	3 940,00 €
LE PLESSIS-LUZARCHES	143	20,00	2 860,00 €
LUZARCHES	4992	22,50	112 320,00 €
PLAILLY	1829	22,50	41 152,50 €
MORTEFONTAINE	876	20,00	17 520,00 €
NOISY-SUR-OISE	587	20,00	11 740,00 €
SEUGY	1053	20,00	21 060,00 €
VIARMES	5575	22,50	125 437,50 €
CARPF	23031	27,33	629 437,23 €
		<b>TOTAL</b>	<b>974 947,23 €</b>

En 2025, il sera proposé avec le vote du budget de remplacer cette contribution budgétaire des communes par une contribution fiscalisée. Pour les communes appartenant à la CARPF, qui est un EPCI à fiscalité unique, il ne pourra pas y avoir de contributions fiscalisées.

### RAPPEL DE LA PROCEDURE

Pour le SICTEUB, il s'agit de prendre une délibération pour déterminer le produit attendu par commune au titre de l'année N. Ce produit doit impérativement intégrer le volet fonctionnement et le volet investissement. La délibération du comité est prise lors du vote du budget du SICTEUB qui sera le 18 mars 2025. Une inscription du produit attendu est inscrite en recette de fonctionnement et un état détaillé des contributions communales précise par commune la contribution de chacune d'entre elles.

Pour la commune, elle disposera de 40 jours à compter de la délibération du SICTEUB pour s'opposer à la fiscalisation de sa contribution. La contribution fiscalisée sera répartie sur l'ensemble des taxes de l'état 1259 bis qui a pour objet de porter à la connaissance des communes les bases prévisionnelles des impositions directes locales.

La commune peut refuser la fiscalisation, dans cette hypothèse, son refus n'est valable que pour une année budgétaire. Une commune peut ainsi s'opposer à la fiscalisation de sa contribution une année et l'accepter l'année suivante.

Au deuxième semestre de l'année N, la DDFIP calcule les taux syndicaux après réception des états 1259 bis pré-remplis par les services fiscaux de la préfecture et transmis par envoi dématérialisé par les services de la DGFIP (direction générale des finances publiques).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes de Noisy-sur-Oise et de Viarmes ont transféré leur compétence EPU au SICTEUB. Le montant total des contributions attendues en 2025 est estimé à 974 947,23 € TTC.

En 2024, il a été réalisé des travaux d'entretien des réseaux pour un montant de 274 694,82 €. Une participation pour la mise à disposition d'un technicien du SICTEUB à hauteur de 25 000,00€ a été inscrite au budget et sera reprise sur l'exercice 2025.

En 2025, un nouveau marché d'entretien sera lancé pour l'exploitation et l'entretien des canalisations, des ouvrages de retenue et des petites réparations de l'ensemble des ouvrages intégrés sur les 13 communes adhérentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La consultation sera lancée au cours du troisième trimestre 2025.

Un nouveau marché de géolocalisation des réseaux sera lancé courant 2025 pour faciliter la localisation des canalisations et permettre de répondre à la norme exigée par la réforme DT/DICT qui oblige les exploitants de réseaux à fournir des plans en classe A pour les réseaux dits sensibles.

En ce qui concerne les investissements :

- Les travaux de gestion des eaux pluviales de la résidence Ile-de-France à Luzarches sont en cours d'étude en même temps que les travaux de réhabilitation du collecteur EU.
- Des travaux de mise en sécurité des ouvrages sont en cours à Survilliers et à Marly-la-Ville.

Seront prévus en 2025 les études et travaux suivants :

LOCALISATION	TYPE	DESCRIPTION	MONTANT
LUZARCHES	Etude	Extension du réseau EPU situé Boulevard de la Fraternité	20 000,00 €
SAINT-WITZ	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enrochement clôtures</li> <li>– Création d'un ouvrage de dégrillage</li> <li>– Remise en état de la parcelle de la Terre du Guépelle</li> </ul>	100 000,00 €
MARLY-LA-VILLE	Travaux	Réaménagement du bassin exutoire Chemin de la Sablonnière	50 000,00 €
DIVERS	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Provision pour autres travaux type réaménagement de voirie</li> <li>– diverses demandes communales reçues en cours d'instruction</li> <li>– 0,5% du renouvellement du patrimoine de canalisation</li> </ul>	460 000,00 €

La section d'investissement enregistre un solde déficitaire de 99 628,63 €.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement est de 11 016,00€ soit un besoin de financement de 110 644,63 € qu'il conviendra d'inscrire en excédents capitalisés au compte 1068 au budget 2025.

L'année 2024 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 672 310,12 € qui seront répartis de la façon suivante lors de l'affectation définitive du résultat lors du vote du budget :

RECETTE	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	002	Résultat d'exploitation reporté	561 665,49 €
INVESTISSEMENT	1068	Réserve	110 644,63 €
		<b>TOTAL</b>	<b>672 310,12 €</b>



## BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT EAUX USEES M49

### La section d'exploitation

1. Les produits
  - a. La redevance assainissement (70611)

La redevance assainissement constitue la principale ressource du budget d'exploitation avec une recette moyenne de 2020 à 2024 de 5 100 983,10 € sur 5 ans.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>SICTEUB</b>	4 550 988,00 €	5 325 053,84 €	4 644 482,39 €	5 157 270,80 €	5 354 422,14 €	5 465 972,45 €
<b>LAMORLAYE</b>	-	-	-	220 857,00 €	251 841,34 €	304 860,40 €
<b>APREMONT</b>	-	-	-	-	-	45 054,90 €
<b>AVILLY-SAINT -LEONARD</b>	-	-	-	-	-	53 321,40 €
<b>CHANTILLY</b>	-	-	-	-	-	708 799,00 €
<b>GOUVIEUX</b>	-	-	-	-	-	1 061 415,60 €
<b>VINEUIL-SAIN T-FIRMIN</b>	-	-	-	-	-	87 673,30 €
<b>P A R C ASTERIX</b>	-	-	-	-	-	135 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>7 862 096, 75 €</b>

En 2024, la redevance a été fixée à 2.40 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour le SICTEUB et 0.95 €/m<sup>3</sup> pour la commune de Lamorlaye.

En 2025, elle augmentera à 2,45 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée. Pour la commune de Lamorlaye, elle sera de 1,15€/m<sup>3</sup> d'eau consommée en 2025 puis 2,265€ en 2026. Cette augmentation permettra de financer les investissements prévus sur les prochaines années.

Le 21 janvier 2025, le comité syndical a voté une redevance assainissement syndical SICTEUB en lieu et place des redevances communales et SICTEUV.

Afin de pouvoir réaliser les travaux inscrits dans le PPI révisé du SICTEUV et des communes et après plusieurs réunions de travail et l'assistance du bureau d'étude Intégrale Environnement – Lexfis – Cabinet Frolich, les montants des redevances ont été arrêtés à 1,10€ pour chaque commune. A cette redevance et compte tenu des investissements importants à réaliser sur les communes de Chantilly et de Gouvieux, il a été voté une redevance complémentaire respective de 0,20€ et de 1,00€. Pour rappel, ces tarifs ont été établis pour couvrir une partie du plan pluriannuel d'investissement élaboré par le SICTEUV et la CCAC avant son transfert au SICTEUB.

Pour rappel, les tarifs des nouvelles communes de la CCAC adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

COMMUNE	MONTANT HT REDEVANCE	OBSERVATION
<b>APREMONT</b>	1,10 €	
<b>AVILLY-SAIN T-LEONARD</b>	1,10 €	
<b>CHANTILLY</b>	1,10 €	Surtaxe +0,20€ pour couvrir PPI de la commune
<b>GOUVIEUX</b>	1,10 €	Surtaxe +1,00€ pour couvrir PPI de la commune
<b>VINEUIL-SAI NT-FIRMIN</b>	1,10 €	

- b. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (7041)

Depuis 2015, le SICTEUB a mis en place une procédure pour la perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC - qui remplace la PRE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012). Le tarif a été harmonisé sur l'ensemble du territoire du SICTEUB depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le montant de la PFAC est calculé sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.



La valeur de base du mètre carré est de 16 euros, elle est appliquée au logement individuel. A cette valeur de base est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local. Ce prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface plancher.

La PFAC représente pour 2024 la somme 546 161,12 € ;  
 En 2025, l'estimation de la PFAC est de 600 000,00 €

#### PROPECTIVE SUR LE PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70611 - Redevance d'assainissement collectif	4 550 988,00	5 325 053,84	4 644 482,39	5 157 270,80	5 606 263,48	7 862 096,75
704 – Travaux	509 723,00	518 505,50	426 818,00	380 373,33	546 161,12	600 000,00
Redevance parc Astérix	0	0	0	324 000,00	138 177,00	135 000,00

#### c. Produit des recettes des contrôles des branchements particuliers dans le cadre des ventes

Le montant du contrôle de conformité dans le cadre des ventes est de 160,00 € TTC soit 133,33 € HT.

Le délai de validité du contrôle est désormais de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le SICTEUB prendra en compte cette disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conformément à l'article 1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

De la même façon, le contrôle pour les immeubles et « grosses structures » dans le cadre des ventes a été réévalué à 320,00 TTC pour une demi-journée d'intervention pour 2 techniciens et le contrôle des activités industrielles et non domestiques est de 215,00 € TTC pour 2 heures avec trois techniciens.

Le montant de contre-visite de non-conformité reste inchangé soit 80,00 € TTC.

Le montant des recettes pour cette prestation s'élève à 77 397,64 € HT pour l'année 2024.

Enfin en 2024, le montant des contrôles ANC s'élève à 369,82 € HT et pour les contrôles des industriels à 1 366,64 € HT.

## 2. Les charges

### a. Les charges à caractère général

Elles correspondent aux coûts de fonctionnement des services et des équipements.

Les principales inscriptions concernent le marché d'exploitation du système d'assainissement des réseaux et de la station d'épuration ainsi que le marché de travaux divers.

Le marché d'exploitation du système d'assainissement sera remis en concurrence au cours de l'année 2025 et le nouveau titulaire débutera la prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce marché inclura l'exploitation de la station de Lamorlaye jusqu'à sa démolition prévue d'ici 2027.

Le montant à inscrire au budget primitif de 2025 est de 3 320 000,00 € pour le marché d'exploitation ; ce montant intègre un reliquat de 2024 estimé à 800 000,00 €.

En ce qui concerne le marché de travaux divers, il a été attribué à l'entreprise VOTP pour la période 2024-2027 à hauteur de 2 413 229,72 € HT soit 603 307,43 € HT par an.

Le montant des dépenses d'électricité s'élève en 2024 à 725 718,00 € dont 369 138,00 € d'arriérés de 2023 en raison du retard de facturation du prestataire EDF. Il restera à régler la somme de 184 576,00 € en 2025 au titre de l'arriéré. Les frais d'électricité pour l'exercice 2025 sont estimés à 725 000,00 €.

### b. Les charges de personnel

En 2024, Le montant du chapitre 012 s'est élevé à 1 001 706,00 €. Des mouvements de personnels sont intervenus au cours de cette année, à savoir :

- Départ en retraite du DST
- Transition avec le nouveau DST à partir de décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024

- Départ du nouveau DST en octobre 2024
- Départ du responsable station en novembre 2024
- Recrutement nouveau responsable station en décembre 2024
- Départ en janvier 2025 de la responsable comptable
- Recrutement en janvier 2025 d'un directeur financier
- Recrutement d'un nouvel agent au service collecte pour renforcer l'équipe de contrôle conformité

Une procédure de recrutement est en cours pour pourvoir le poste vacant de DST auprès d'un cabinet de recrutement.

L'assistant de direction recruté pour appuyer l'équipe au moment du congé maternité de la DGA a été pérennisé. L'agent a fait part de son souhait de changer d'orientation professionnelle et quittera le syndicat au mois d'avril 2025 par rupture conventionnelle.

Il reste à pourvoir en 2025 un poste de technicien collecte et un poste de technicien industriel.

Le montant des charges de personnel à inscrire au BP 2025 tiendra compte de tous ces différents paramètres et des augmentations du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires territoriaux ainsi que des avancements d'échelon.

- Les charges de gestion courante (65)

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 (indemnités et cotisation des élus, charges diverses de gestion courante).

Figurent également dans ce chapitre, les subventions de l'Agence de l'Eau à verser aux particuliers après mise en conformité de leurs installations d'assainissement dans le cadre de la compétence Intervention en domaine privé exercée par le SICTEUB.

- c. Les charges financières (66)

Les intérêts des emprunts ont représenté une somme de 100 746,46 euros en 2024.

Pour 2025, le montant des intérêts à payer s'élèvera à 150 462,85 €.

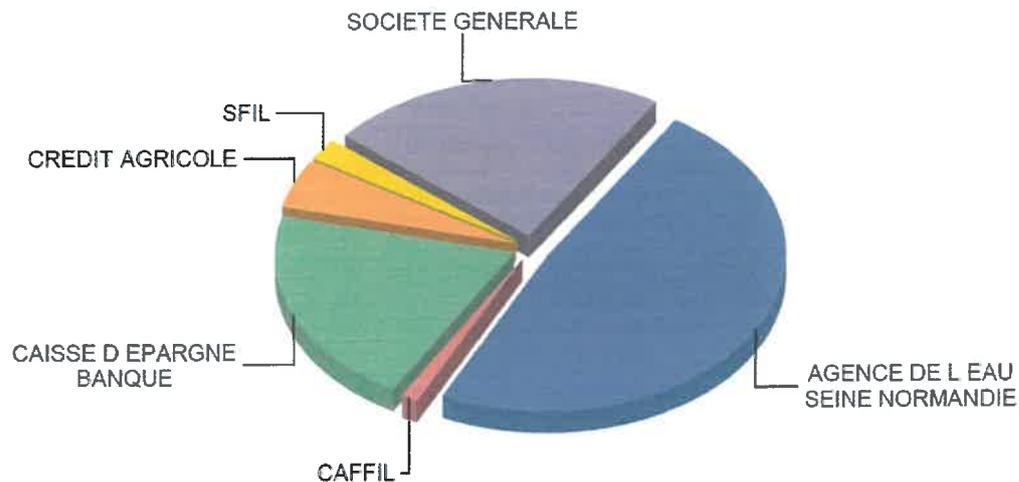
La dette du SICTEUB s'éteindra en 2047. La capacité de désendettement du SICTEUB est de 7,05 années en intégrant le stock de dettes des nouvelles communes.

ORGANISME PRETEUR	OBJET	MONTANT DU CONTRAT	TYPE TAUX	DATE OBTENTION	DATE FIN	DETTE AU 01/01/25	ECHEANCES 2025
AESN	Travaux EU diverses communes	9 495 843,00 €	Fixe 0,00%	Plusieurs dossiers AESN	2040 Demier dossier	3 751 725,61 €	656 871,36 €
CAFFIL	Travaux assainissement fosses	200 000,00 €	Fixe 2,69%	2010	2031	71 603,26 €	12 962,84 €
C A I S S E EPARGNE	Travaux communaux et interco	4 000 000,00 €	Fixe 3,96%	2021	2045	3 450 000,00 €	280 584,76 €
SFIL	Lamorlaye Biondi	600 000,00 €	Fixe 1,09%	2023	2048	552 000,00 €	29 520,00 €
C R E D I T AGRICOLE	Financement investissements	800 000,00 €	Fixe 3,40%	2024	2045	800 000,00 €	67 004,00 €
S O C I E T E GENERALE	Travaux reconstruction STEP	5 700 000,00 €	Fixe 3,66%	2009	2035	2 327 083,34 €	308 873,13 €
						10 952 412,21 €	1 355 816,09 €

En 2025, la dette du SICTEUV ainsi que de de ses communes membres est estimée à 1 410 308,35 € suivant les documents au 31/12/2024 par la CCAC. La dette du SICTEUV sera intégrée au budget du SICTEUB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

COLLECTIVITE	PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT CRD	AMORTISSEMENT	INTERETS
APREMONT	P a s d'emprunt	- €	- €	- €	- €
AVILLY	P a s d'emprunt	- €	- €	- €	- €
VINEUIL	En attente	- €	- €	- €	- €
CHANTILLY	DEXIA	450 000,00 €	77 423,37 €	30 057,17 €	2 785,33 €
CHANTILLY	C PICARDIE E	160 000,00 €	41 547,94 €	13 206,58 €	1 990,15 €
CHANTILLY	AESN	43 538,00 €	5 805,11 €	2 902,53 €	- €
GOUVIEUX	En attente	457 347,05 €	- €	212,05 €	- €
S T E P GOUVIEUX	C PICARDIE E	4 000 000,00 €	1 276 390,63 €	275 364,62 €	64 854,78 €
S T E P GOUVIEUX	AESN	27 424,00 €	9 141,30 €	1 828,27 €	- €
		5 138 309,05 €	1 410 308,35 €	323 571,22 €	69 630,26 €

## Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2025



AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	656 871,36 €	48,4%
CAFFIL	12 962,84 €	1,0%
CAISSE D EPARGNE BANQUE	280 584,76 €	20,7%
CREDIT AGRICOLE	67 004,00 €	4,9%
SFIL	29 520,00 €	2,2%
SOCIETE GENERALE	308 873,13 €	22,8%
<b>Total :</b>	<b>1 355 816,09 €</b>	<b>100,0%</b>

### La section d'investissement

d. – les dépenses

Le budget 2025 reprendra les restes à réaliser des opérations déjà engagées ;

1. Les opérations engagées en 2024 qui vont s'achever en 2025

Le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2024 s'élève à 2 753 362,88 € et les restes à réaliser s'élèvent à 1 316 532,71 €.

a. Opérations de travaux en cours et lancées en 2025

[SICTEUB - Travaux de réparation de la toiture, remise en état de la salle de conférence, travaux d'électricité et chauffage et isolation du bâtiment préfabriqué](#)

Les travaux de remise en état des toitures sont achevés. Une requête indemnitaire a été déposée par le SICTEUB auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise par l'intermédiaire de notre avocat Maître Gentilhomme en décembre 2022. Depuis cette date, les parties en cause ont produit des mémoires en défense. A ce jour, notre avocat a déposé un mémoire pour répondre aux différents points soulevés dans le mémoire n°3 de la société ASCOBAT et n°2 des sociétés DRIOLLET, SMABTP et SOCOTEC.

Le montant demandé au titre des réparations et du préjudice subi est de 786 409.39 €.

La procédure est toujours en cours. Aucune date d'audience ne peut être donnée par le greffe pour le moment.

[LAMORLAYE - Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement de la commune de Lamorlaye à la station d'Asnières-sur-Oise](#)

Cette opération comprenant les études et les travaux ainsi que la démolition de la STEP de Lamorlaye est estimée à 3 497 746,62 € HT. En 2025, il sera inscrit une somme de 357 921,09 € HT pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre et toutes les études nécessaires et préalables aux travaux ainsi qu'une subvention de l'AESN estimée et attendue de 116 000,00€.

[LUZARCHES - Réhabilitation du collecteur EU et EPU de la résidence Ile-de-France](#)

La mission de maîtrise d'œuvre est en cours. La consultation des entreprises devrait avoir lieu au printemps 2025. Le montant des études et des travaux est estimé à 750 000.00 € y compris les travaux sur le réseau EPU estimé à 230 000,00 € HT qui seront payés sur le BP EPU M57.

[MARLY-LA-VILLE - Extension du collecteur EU sente de derrière les murs 2<sup>ème</sup> tranche](#)

Les travaux sont en cours de réalisation. Le solde du marché inscrit en 2025 est de 843 429,09 € HT.

Une nouvelle opération sera lancée en 2025 pour la réhabilitation du collecteur EU Jules Vallès, Jean Jaurès, ZA de Moimont. Le montant de l'opération est de 800 000,00 € HT. Un montant de 50 000,00 € HT sera inscrit pour démarrer la mission de maîtrise d'œuvre.

[MORTEFONTAINE - Construction d'un bassin d'orage au PRI 7](#)

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2023 pour réaliser un bassin d'orage au droit du PRI7 (travaux estimés à 381 328,00€) afin d'éviter le nombre important de déversements en milieu naturel lors d'épisodes pluvieux et de rendre ainsi le système d'assainissement conforme.

Il sera prévu une somme de 338 000,00 € HT en 2025. Les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau sont en cours.

[MORTEFONTAINE - Travaux de raccordement du hameau de Montaby](#)

En 2025, les études préalables concernant les études de raccordement du hameau de Montaby seront lancées. Il sera inscrit un montant de 50 000,00 € HT en 2025. Le montant total de cette opération est estimé à 3 850 000,00 € HT.

[PONTARME – Extension de réseau chemin du Pastillon](#)

Dans le cadre du raccordement d'un bâtiment public, une extension de réseau chemin du Pastillon sera réalisée en 2025 pour un montant de 46 000,00 € HT.

[VIARMES – Etudes pour détournement du collecteur amont rue de paris](#)

Les études pour le détournement du collecteur amont rue de Paris sur l'allée Sully et l'allée Kleinpeter et réhabilitation du collecteur Kleinpeter sont prévus en 2025.

Ces travaux consistent en la création d'un ouvrage de répartition dont le montant total est estimé à 518 400,00 € HT. Une somme de 38 400,00 € HT sera prévu au budget 2025 pour la mission de maîtrise d'œuvre.

[Collecteur Vallée de la Thève – Phase 3B](#)

Il s'agit de la création d'un collecteur entre le lavoir d'Orry la Ville et Pontarmé. Le montant de cette opération études et travaux est estimé à 6 000 000,00 € HT.

En 2024, la mission de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Naldeo a été interrompue. Le SICTEUB va relancer la mission de maîtrise d'œuvre à partir de la Phase Pro. Il sera inscrit un montant de 180 000,00 € HT en 2025 pour la poursuite des études.

[Problématique H2S en aval des refoulements des PR5, PR7 et PR8](#)

Des consultations auprès de plusieurs bureaux d'étude ont été effectuées pour l'expertise du dioxyde d'hydrogène sulfuré (H2S) sur les tronçons et regards en sortie de refoulement afin de déterminer la raison de la dégradation par le H2S des équipements.

Un référé expertise a été diligenté par le conseil du SICTEUB afin de constater la dégradation des ouvrages et d'engager la garantie décennale du maître d'œuvre. Un montant de 55 000,00 € HT est prévu à cet effet.

[Réhabilitation du collecteur sous la voie ferrée à FOSSES – Phase 4A](#)

Le collecteur situé sous la voie ferrée en gare de Fosses est en très mauvais état. Il a été constaté en 2024 une casse sur ce réseau et une réparation provisoire a été réalisée dans l'attente de la réhabilitation définitive de ce réseau.

Une somme de 200 000,00 € HT est prévue pour engager la maîtrise d'œuvre et les travaux en 2025.

OPERATION	MONTANT	SUBVENTION ESTIMEE
Diag permanent + SIG	432 512,00 €	179 595,00 €
Instrumentation Diag permanent	164 000,00 €	<i>En cours d'estimation</i>
Construction nouvelle salle de réunion	485 000,00 €	<i>En cours d'estimation</i>
Panneaux photovoltaïques	394 622,47 €	283 000,00 €
Toiture terrasse local surpresseur	36 000,00 €	- €
Etude méthanisation	47 887,50 €	25 000,00 €
Changement surpresseur A	58 581,00 €	- €
Etude gouvernance SICTEUV et C3PF	27 000,00 €	21 600,00 €
Investissement informatique suite cyberattaque	30 000,00 €	- €

#### [Autres investissements](#)

#### [OPERATIONS DES NOUVELLES COMMUNES](#)

Compte tenu du calendrier d'intégration des nouvelles communes, le PPI sera présenté dans les documents d'information du vote du budget en mars 2025.

##### b. les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont les subventions accordées par l'Agence de l'eau l'excédent reporté et l'excédent capitalisé qui provient de la section de fonctionnement.

En 2024, le montant du solde d'exécution de la section d'investissement reporté est estimé à 2 520 822.46 soit une augmentation de 16% par rapport à l'exercice précédent.

Il reste à percevoir un montant de subvention toutes opérations confondues et tous partenaires financiers confondus de 861 920,93 €.

Les subventions demandées auprès des partenaires financiers pour les nouvelles opérations lancées cette année seront inscrites au fur et à mesure des notifications reçues.

\* \* \*

**Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires de 2025.**

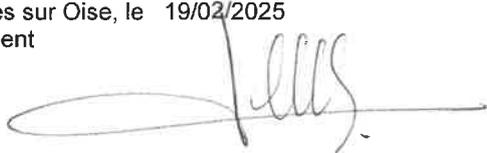
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Asnières sur Oise, le 19/02/2025

Le Président



Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025



ID : 095-200091924-20250218-2025\_012-DE